

TRAVAIL FORCÉ DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNES

Rapport 2025

Imperial Metal Services

100 Guided Court
Etobicoke (Ontario) M9V 4K6

416-744-9988
www.imperialms.ca

imperial METAL SERVICES

Le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes Rapport 2025

Introduction

En mai 2023, le Parlement du Canada a adopté le projet de loi S-211, la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** »). Entrée en vigueur le 1er janvier 2024, la Loi exige que certaines entités et institutions fédérales fassent rapport chaque année sur les mesures qu'elles ont prises au cours de l'exercice précédent pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans leurs activités ou leurs chaînes d'approvisionnement.

Le présent rapport a pour objet de présenter l'approche d'Imperial Metal Services (« **IMS** », la « **Société** », l'« **entreprise** », l'« **organisation** », « **notre** » ou « **nous** ») visant à réduire au minimum le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à quelque étape que ce soit de notre production canadienne ou dans nos chaînes d'approvisionnement.

Le présent rapport porte sur l'exercice 2025 et a été préparé par la Société conformément à la Loi.

Mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Le succès d'IMS doit reposer sur un engagement ferme envers les normes les plus élevées de respect et d'intégrité dans toutes nos relations et activités d'affaires, internes et externes. Nous reconnaissons les droits de la personne comme une responsabilité essentielle de l'entreprise et comme une valeur qui guide nos activités. Par conséquent, nous attendons de nos partenaires d'affaires qu'ils fassent de même.

En 2025, IMS a pris les mesures suivantes pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à quelque étape que ce soit de la production de biens au Canada par la Société ou de biens importés au Canada par la Société.

ÉVALUATIONS INTERNES ET EXTERNES

IMS effectue des évaluations internes et externes des risques de travail forcé et de travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation. En plus de s'informer sur la stabilité financière, la conformité juridique, la gestion de la qualité, les contraintes de capacité et la réputation, nous évaluons les pratiques de travail sécuritaires ainsi que les responsabilités éthiques et sociales, y compris en matière de travail forcé et de travail des enfants. Ces évaluations sont principalement réalisées lors de la recherche de nouveaux fournisseurs ou lorsque des changements opérationnels ou d'activités surviennent chez des fournisseurs existants.

RENSEIGNEMENTS SUR LE RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS

Notre service des ressources humaines recueille des renseignements sur le recrutement des travailleurs et maintien des contrôles internes afin de s'assurer que tous les travailleurs sont recrutés légalement et de leur plein gré.

AUDIT DES FOURNISSEURS

En 2025, notre service de l'approvisionnement a également dirigé et effectué des visites aléatoires sur les sites de plusieurs fournisseurs, nouveaux et existants, au Canada et ailleurs dans le monde. Ces audits comprenaient des évaluations portant sur la santé et la sécurité, les conditions de travail, le respect de la réglementation environnementale et d'autres renseignements pertinents sur les fournisseurs. Ils visaient également à vérifier le respect de la réglementation sur le travail des enfants et de la réglementation générale sur la protection des travailleurs, y compris en matière de travail forcé.

IMS fait affaire avec de nombreuses sociétés de négoce internationales réputées et établies de longue date, qui traitent avec de multiples sites et veillent à ce que des évaluations et des audits soient effectués régulièrement.

FORMATION ET SENSIBILISATION

IMS a élaboré et mis en œuvre du matériel de formation et de sensibilisation sur le travail forcé et le travail des enfants. Cette formation de sensibilisation officielle est obligatoire pour les employés qui prennent des décisions en matière de contrats ou d'achats, ainsi que pour les cadres supérieurs et les membres de la haute direction.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

STRUCTURE

Imperial Metal Services (IMS) est un chef de file de la transformation et de la distribution de produits d'acier plat et fait partie d'Imperial Manufacturing Group (IMG). Créée en 2024 par la fusion de deux centres de service de l'acier réputés et établis de longue date, Pointe-Claire Steel et Norbel Metal Services, l'entreprise a son siège social à Etobicoke, en Ontario. IMS est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est assujettie aux obligations de déclaration prévues par la Loi.

ACTIVITÉS

L'entreprise offre des services de découpe de flans multiples, de planage, de coupe à longueur, de refendage et de finition des rives. Nous transformons les produits d'acier au carbone suivants, dans une variété d'épaisseurs et de largeurs, à notre usine d'Etobicoke, en Ontario, ainsi qu'à nos deux autres usines situées à Pointe-Claire et à Dorval, au Québec :

- Laminé à chaud
- Laminé à froid
- Galvanisé
- Galvanisé recuit (galvanneal)

Nous offrons également une gamme variée de produits d'acier et d'aluminium, notamment l'acier prépeint, l'acier aluminisé, le Galvalume, les produits de fer-blanc, l'acier électrozingué et l'aluminium.

CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Les chaînes d'approvisionnement mondiales d'IMS comprennent des entreprises qui fournissent des biens et des services à notre organisation, principalement des matières utilisées dans la production des produits que nous fabriquons, vendons et distribuons à nos clients. IMS importe des matières premières, directement et indirectement, auprès de fournisseurs de premier ordre partout dans le monde. Bon nombre de ces fournisseurs entretiennent des relations solides et de longue date avec IMS. La plupart des biens achetés proviennent d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie et sont principalement constitués d'acier laminé plat.

Politiques et processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants

IMS s'engage à adopter une conduite responsable des affaires et l'a intégrée à ses politiques et à ses systèmes de gestion. Notre Code de conduite des affaires exige que nous respections les droits de la personne dans toutes nos activités commerciales, tant internes qu'externes. Nous attendons de tous nos employés, ainsi que de nos partenaires d'affaires, qu'ils agissent en conséquence.

Le Code de conduite des affaires reconnaît les droits de la personne ainsi que le fait que ceux-ci sont régis par la loi. Nous avons l'obligation de nous conformer à l'ensemble des lois et des règlements applicables qui régissent la conduite de nos affaires partout dans le monde. IMS exerce ses activités dans le respect de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Nos valeurs fondamentales d'entreprise comprennent notamment le Travail d'équipe, l'Éthique de travail et l'Intégrité, qui soutiennent à leur tour notre engagement à faire respecter les droits de la personne. Le respect, l'honnêteté, la confiance et le fait d'agir avec droiture sont attendus de tous les membres de

l'équipe d'IMS. Ces valeurs et principes fondamentaux guident nos comportements et se reflètent dans nos activités quotidiennes.

IMS applique des pratiques d'achat responsables et éthiques dans ses chaînes d'approvisionnement et s'emploiera à officialiser des politiques relatives aux codes de conduite des fournisseurs et aux normes de conformité, y compris des dispositions interdisant le travail forcé et le travail des enfants. Nous continuons de consulter les normes internationales et les normes de pointe de l'industrie afin d'élaborer des politiques et des procédures rigoureuses. Nous visons à faire respecter les droits des clients, des employés et des travailleurs tout au long de nos chaînes d'approvisionnement.

Évaluation de nos risques

La gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement englobe l'appréciation, l'analyse et l'évaluation de tous les types de risques associés à l'approvisionnement externe en biens et en services. Ces risques peuvent être de nature financière, opérationnelle, juridique, environnementale, sociale et éthique, y compris les risques de travail forcé et de travail des enfants.

Peu importe le secteur ou l'industrie, on ne peut présumer que l'importation de matières premières est totalement exempte de risques de travail forcé et de travail des enfants. Étant donné que certaines des chaînes d'approvisionnement d'IMS relèvent du secteur manufacturier et touchent des régions reconnues pour avoir eu recours au travail forcé ou au travail des enfants, il est important que nous effectuions des évaluations des risques avant et pendant nos relations avec les fournisseurs.

Parmi les mesures prises par IMS pour repérer les risques de travail forcé et de travail des enfants, mentionnons l'examen des données de l'Indice mondial de l'esclavage moderne (Global Modern Slavery Index) et des données sur le travail des enfants afin d'évaluer les risques par pays, par secteur ou par industrie. Nous effectuons également des audits des usines de nos fournisseurs. Heureusement,

nous n'avons relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement actuelles.

Mesures correctives

MESURES PRISES POUR REMÉDIER AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS

À ce jour, IMS n'a relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités ou ses chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, aucune mesure visant à remédier au travail forcé ou au travail des enfants n'a été prise.

MESURES PRISES POUR REMÉDIER À LA PERTE DE REVENUS DES FAMILLES VULNÉRABLES

Comme nous n'avons relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement, aucune mesure n'a été prise à cet égard.

Formation

Le Code de conduite des affaires de la Société, présenté aux employés lors de leur intégration, comprend une description détaillée de notre position sur les droits de la personne, précise l'obligation de se conformer à l'ensemble des lois et des règlements applicables qui régissent la conduite de nos affaires partout dans le monde, et établit les responsabilités en matière de signalement lorsque des violations des politiques sont constatées et relevées.

IMS a élaboré et mis en œuvre du matériel de formation et de sensibilisation sur le travail forcé et le travail des enfants. Une formation de sensibilisation officielle et obligatoire a été offerte, et continuera de l'être, aux employés qui prennent des décisions en matière de contrats et d'achats, ainsi qu'aux cadres supérieurs et aux membres de la haute direction.

Évaluation de notre efficacité

Bien qu'IMS ait mis en place certaines mesures et qu'elle élabore des processus plus rigoureux, aucune mesure n'a été prise pour évaluer l'efficacité de nos actions visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

Approbation et attestation

Le présent rapport a été approuvé par l'organe directeur d'IMS.

Conformément aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la Loi), et en particulier de l'article 11 de celle-ci, j'atteste, en ma qualité de président, avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport au nom de l'organe directeur de l'entité susmentionnée. Sur la base de mes connaissances, et ayant fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée dans le présent rapport.

Omer Babineau
Omer Babineau
Président
Imperial Metal Services
25 mai 2026
J'ai le pouvoir de lier Imperial Metal Services.